

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 22 juillet 2021

Saisie de 15 484 grammes d'herbe de cannabis par la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise

Dans la nuit du 24 au 25 juin dernier, une escouade de la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise organise un dispositif opérationnel sur l'autoroute A1, dans le sens Paris-Lille.

A 1h00 du matin, le service sélectionne, en contrôle dynamique, une automobile immatriculée en Espagne et occupée par son seul conducteur, un ressortissant polonais qui indique arriver de Madrid et se rendre en Pologne.

La fouille de l'automobile permet la saisie de 15,484 kilogrammes d'herbe de cannabis. A l'issue de la procédure douanière, l'individu a été remis aux officiers de police judiciaire du Peloton Autoroutier de Gendarmerie de Senlis.

Jugé le jeudi 15 juillet (renvoi d'audience de comparution immédiate) devant le tribunal judiciaire de Compiègne, le mis en cause a été condamné à :

- une peine de 4 ans d'emprisonnement dont 30 mois avec sursis et maintien en détention ;
- une interdiction de séjour sur le territoire français pendant 3 ans ;
- une amende douanière de 77 420 € ;
- la confiscation des scellés.

Pour plus de renseignements, contacter :

Jean-Michel POLLET – Chef du Pôle Action Économique à Amiens – Tél : 09 70 27 11 03 / 06 64 55 82 07

David LILLETTE – Chef du Pôle Orientation des Contrôles à Amiens – Tél : 09 70 27 10 73 / 06 64 55 80 02

Philippe MARNAT – Directeur régional à Amiens – Tél : 09 70 27 11 01